

GUIDE D'UTILISATION



Logo Lait de pâturage

1 Introduction

Le logo Lait de pâturage atteste que le produit est préparé à base de lait de pâturage. Le lait de pâturage est issu des exploitations qui font pâturer leurs vaches du printemps à l'automne au moins 120 jours par jour, au minimum 6 heures par jour. Le lait est collecté séparément et transformé en produit laitier frais du jour, tel que le lait (fermenté), les crèmes dessert, le yaourt, le fromage et d'autres produits laitiers. La Fondation Weidegang garantit le processus de production, le transport et la transformation du lait de pâturage en produit fini labellisé « Produit laitier de pâturage ».

Le logo Lait de pâturage a été introduit en 2007 avec comme objectif de promouvoir le pâturage des vaches aux Pays-Bas et de donner une meilleure visibilité aux produits issus du lait de pâturage. En 2012, le logo a été cédé à la Fondation Weidegang. Depuis cette année-là, toutes les entreprises laitières et détaillants en produits alimentaires peuvent utiliser le logo Lait de pâturage. Depuis 2016, le logo Lait de pâturage est également disponible pour les produits laitiers fabriqués en dehors des Pays-Bas. Dans ces pays, son utilisation est soumise aux mêmes conditions. Le logo Lait de pâturage est disponible en plusieurs langues.



En tant que détentrice du logo Lait de pâturage, la Fondation Weidegang définit les conditions de la certification et de l'utilisation du logo. Pour pouvoir apposer le logo « Lait de pâturage » sur un produit, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Le produit doit être un produit laitier ou un produit dont la matière sèche est composée de ingrédients laitiers pour au minimum 10 % ; et est destiné à la consommation humaine.
- Dans toute la chaîne de production, les producteurs doivent respecter les conditions fixées par la Fondation Weidegang en ce qui concerne le pâturage et les produits laitiers de pâturage, ce qui est démontré par le fait que chaque intervenant de la chaîne de production dispose d'un certificat « Weidegang » valide. En résumé :
 - o Les vaches fournissant le lait doivent pâturer selon les conditions fixées par la Fondation ; et
 - o Le lait doit être stocké, transporté, transformé, traité et conditionné dans un flux séparé des produits laitiers conventionnels.
- Le propriétaire de la marque du produit a conclu un accord de licence avec la Fondation Weidegang.

Ce guide d'utilisation apporte des explications en ce qui l'utilisation du logo Lait de pâturage. Pour plus d'informations sur la certification et l'octroi de licence, consultez le Guide référentiel de la certification des produits laitiers de pâturage et la licence d'utilisation du logo Lait de pâturage.

Compte tenu du caractère international du logo Lait de pâturage, les documents juridiques de la Fondation Weidegang sont établis en anglais. Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante www.weidemelk.nl. En cas de différences (d'interprétation), le texte des documents juridiques prévaut.

2 Directives générales

Les directives suivantes s'appliquent à toute utilisation du logo Lait de pâturage :

- **Utilisez le logo original**

Seul le logo Lait de pâturage original, créé par la Fondation Weidegang, peut être utilisé. Il existe différentes versions de langue. Le logo peut être téléchargé sur www.weidemelk.nl. Voir l'annexe pour des exemples.

- **N'apportez aucune modification au logo**

Il est interdit de modifier le logo Lait de pâturage, d'y apporter des ajouts ou de l'intégrer à toute autre marque ou image. Utilisez les couleurs originales.

- **Le logo et le texte doivent être lisibles**

Le logo et le texte doivent être suffisamment lisibles. Le logo Lait de pâturage doit avoir un diamètre d'au moins 10 mm. Les images et le texte doivent être affichés en haute qualité.

- **Pas de confusion ni d'utilisation trompeuse**

N'utilisez pas le logo Lait de pâturage de manière à créer une confusion quant à l'objectif visé par le logo. Par exemple, la présentation du logo ne doit pas susciter l'impression qu'il existe un rapport entre les produits laitiers de pâturage ou le pâturage et la santé des vaches ou du produit. En outre, le logo Lait de pâturage doit être clairement reconnaissable en tant que label indépendant et doit être affiché plus petit que le logo de l'entreprise ou de la marque. L'utilisation du logo ne peut en aucun cas suggérer une approbation du nom de la marque, et le logo ne peut être utilisé à la place de la marque.

3 Utilisation du logo Lait de pâturage sur l'emballage (on-pack)

Les lignes directrices ci-dessous s'appliquent à l'utilisation du logo sur les emballages des produits laitiers de pâturage.

- **Utilisez le logo au moins une fois sur chaque emballage en combinaison avec le texte explicatif**

Sur l'emballage, le logo Lait de pâturage doit être accompagné au minimum une fois du texte explicatif dans la ou les mêmes langues que celle du logo. Les différentes versions linguistiques du logo et du texte (version courte et longue) sont présentées dans l'annexe. Les textes doivent toujours être copiés textuellement.

- **Le logo doit être utilisé de préférence sur le devant et au dos de l'emballage ou sur le côté**

Le logo doit être utilisé de préférence sur le devant et au dos de l'emballage ou sur le côté

3.1 Exception : le fromage préemballé vendu au rayon frais

Cette exception s'applique au fromage qui est livré préemballé au vendeur/détaillant dans l'emballage destiné au consommateur et qui est vendu au rayon frais. En général, la communication sur ces produits se fait au moyen d'autocollants apposés sur l'emballage de type film plastique ou enveloppe, ce qui limite l'espace disponible pour les étiquettes et les allégations. Le conditionneur industriel du fromage doit être certifié pour ce produit et le propriétaire de la marque doit avoir une licence pour l'utilisation du logo Lait de pâturage.

Outre les directives générales (chapitre 2), les dispositions suivantes s'appliquent :

- **Le logo doit figurer sur le devant de l'emballage**
- **Le texte explicatif doit être imprimé au dos de l'emballage**

Le texte explicatif doit être imprimé au dos de l'emballage (par exemple au niveau de la déclaration quantitative des ingrédients) et doit être lisible. De manière facultative, le logo Lait de pâturage peut également être inséré au dos à côté du texte explicatif. Dans ce cas, une version couleur ou niveaux de gris du logo peut être utilisée au verso.

3.2 Exception : fromage portionné sur le point de vente

Cette exception s'applique au fromage portionné à partir de meules entières ou de parties de meules et emballé sans autre transformation au comptoir (point de vente) des supermarchés, des magasins spécialisés, des étals de marché ou d'autres canaux de vente. La marque et le type de fromage doivent être produits exclusivement comme un produit laitier de pâturage. Le fabricant du produit doit disposer d'un certificat Weidegang valide à cet effet. Le propriétaire de la marque du produit doit être détenteur d'une licence l'autorisant à utiliser le logo Lait de pâturage.

Outre les directives générales (chapitre 2), les dispositions suivantes s'appliquent :

Option 1 :

- **Le logo Lait de pâturage et le texte explicatif figurent sur la croûte du fromage**

Le logo doit toujours être utilisé en combinaison avec le texte explicatif (c'est-à-dire, partout où le logo est représenté sur la croûte du fromage, le texte explicatif doit figurer à côté du logo).

Option 2 :

- **Le logo Lait de pâturage figure sur la croûte du fromage**
- **Un dépliant d'information sur le logo Lait de pâturage est fourni**

Le vendeur fournit au consommateur un dépliant d'information au moment de la vente. Ce dépliant contient le logo Lait de pâturage ainsi que le texte explicatif. Il y est également clairement indiqué quelles marques et quels types de fromage sont vendus dans ce point de vente sous le logo Lait de pâturage.

- **Le propriétaire de la marque donne des instructions écrites à chaque point de vente qui vend ses fromages**

Ces instructions contiennent en tout cas :

- Informations concernant le logo Lait de pâturage.
 - Règles de conduite pour le personnel de vente en ce qui concerne la manipulation, l'emballage et la vente des produits ainsi que l'information des clients.
- **L'affichage du logo Lait de pâturage sur l'emballage est facultatif et n'est autorisé qu'à condition que le logo apparaisse en combinaison avec le texte explicatif et le nom de la marque ou le logo.**

Seuls les fromages de cette marque et du type portant le logo Lait de pâturage sont emballés dans ces emballages.

4 Utilisation du logo Lait de pâturage hors emballage (off-pack)

Outre la communication sur le lait de pâturage et le logo Lait de pâturage sur les emballages des produits certifiés, le propriétaire de la marque est autorisé à utiliser le logo sur d'autres supports de communication de ces produits, tels que sites internet, réseaux sociaux, brochures, publicités ou campagnes.

Les directives s'appliquant à l'utilisation du logo sur l'emballage (on-pack) constituent la base de la communication hors emballage (off-pack) Pour la communication hors emballage, l'utilisation du logo Lait de pâturage est autorisée sans affichage du texte explicatif. Toutefois, l'utilisation du logo sans aucune explication (ailleurs) n'est pas recommandée.

5 Annexe : Exemples

Les logos originaux



Néerlandais¹



Allemand²



Néerlandais
Français



Espagnol³



Français⁴



Anglais



Néerlandais/
Allemand



Néerlandais/
Allemand/français



Suédois



Danois



Italien

Exemples d'utilisation correcte (colonne de gauche) et d'utilisation incorrecte (colonne de droite)



Couleurs originales



■ C 0 - M 0 - Y 0 - B 100
PMS Black
R 34 - G 34 - 33 B

■ C 50 - M 0 - Y 100 - B 0
PMS 376
R 162 - G 192 - B 55

■ C 75 - M 0 - Y 100 - B 0
PMS 362
R 106 - G 168 - B 66



Autres couleurs ou monotone



Aucune modification



Intégrations ou modifications apportées



¹ Marque commerciale déposée auprès du Benelux-Bureau voor de Intellectuele Eigendom aux Pays-Bas, sous le numéro 0887884

² Marque commerciale déposée auprès du Deutsche Patent- und Markenamt en Allemagne, sous le numéro 30 2015 107 524.1/29

³ Marque déposée auprès de l'Oficina Española de Patentes y Marcas en Espagne, sous le numéro 3.620.937

⁴ Marque déposée auprès de l'Institut national de la propriété industrielle en France sous le numéro 17 4 347 583

Texte explicatif

Lignes directrices :

- *Le texte indiqué entre crochets [] est facultatif.*
- *Pour le texte indiqué entre accolades { }, un choix doit être fait parmi les options données.*
- *Le texte indiqué entre crochets pointus <... > ne peut être utilisé que si le certificat Weidegang indique que les produits laitiers de pâturage sont préparés à partir de lait de pâturage d'origine néerlandaise.*

Néerlandais

Version longue

Dit [(huis)merk] zuivelproduct is gemaakt van <Nederlandse> weidemelk[. De weidemelk is] afkomstig van [naam zuivelverwerkend bedrijf] {boerderijen waar de koeien | koeien die} van het voorjaar tot in het najaar ten minste 120 dagen per jaar, minimaal 6 uur per dag in de <Nederlandse> wei lopen. [Daarom heeft dit zuivelproduct het weidemelk garantiezegel.]

Version courte

{Dit zuivelproduct | Deze melk, yoghurt, kaas etc} is gemaakt van weidemelk afkomstig van koeien die ten minste 120 dagen per jaar, minimaal 6 uur per dag in de <Nederlandse> wei lopen.

Français

Version longue

Ce produit laitier [marque (distributeur)] est fait à partir de lait de pâturage <néerlandais>. Le lait de pâturage est originaire de [nom de l'entreprise laitière] [fermes] où les vaches paissent, du printemps jusqu'à l'automne, au moins 120 jours par an et un minimum de 6 heures par jour dans les pâturages <néerlandais>. [C'est pour cela que ce produit laitier possède un sceau de garantie lait de pâturage]. »

Version courte

{Ce produit laitier | lait, yaourt, fromage, etc} est fabriqué à partir de lait de pâturage de vaches qui paissent au moins 120 jours par an et 6 heures par jour dans les pâturages <néerlandais>.

Allemand

Version longue

Dieses [(Haus-Marke)-Milchprodukt wurde aus <niederländischer> Weidemelch hergestellt, die von [Name milchverarbeitender Betrieb]-{Bauernhöfen} stammt, auf denen die Kühe] [Kühen stammt, die] vom Frühjahr bis zum Herbst an mindestens 120 Tagen und mindestens 6 Stunden pro Tag auf der <niederländischen> Weide grasen. [Deshalb hat dieses Milchprodukt das Weidemelch-Gütesiegel.]

Version courte

Dieses Milchprodukt wurde aus <niederländischer> Weidemelch hergestellt. Diese Weidemelch kommt von Bauernhöfen, deren Kühe zwischen Frühling und Herbst mindestens 120 Tage pro Jahr und 6 Stunden pro Tag auf <niederländischen> Wiesen grasen.

Anqlais

Version longue

This [(house)brand] dairy product has been made from <Dutch> meadow milk[. The meadow milk originates] from [name dairy processing plant] {farms where the cows | cows that} graze in <Dutch> pastures from spring to autumn for at least 120 days a year for 6 hours a day [This is why this product has a warranty seal.]

Version courte

This dairy product has been made from meadow milk produced by cows that have spent a minimum of 120 days a year grazing outdoors in <Dutch> pastures for 6 hours a day.

Italien

Version longue

Questo prodotto caseario [con marchio (del produttore)] è preparato con latte di pascolo <olandese>[. Il latte di pascolo è] prodotto da [...] {fattorie in cui le mucche | mucche che} pascolano su campi <olandesi>, dalla primavera all'autunno, per lo meno 120 giorni all'anno, per un minimo di 6 ore al giorno. [Per questo motivo, questo prodotto caseario reca il sigillo di garanzia del latte di pascolo.]

Version courte

Questo prodotto caseario è preparato con latte prodotto da mucche che pascolano su campi <olandesi> per lo meno 120 giorni l'anno, per un minimo di 6 ore al giorno.”

Espagnol

Version longue

Este producto lácteo [El producto lácteo de esta marca] está hecho de leche de pasto <holandesa>, que procede[. La leche de pasto procede] de [nombre de la empresa procesadora de productos lácteos]{, en cuyas explotaciones ganaderas |, cuyas vacas} {explotaciones ganaderas donde las vacas | vacas que} pastan en los campos <holandeses> desde la primavera hasta el otoño al menos 120 días al año, como mínimo 6 horas al día. [Por eso, este producto lácteo tiene el sello de garantía de leche de pasto.]

Version courte

Este producto lácteo está hecho de leche de pasto <holandesa>, procedente de explotaciones ganaderas donde las vacas pastan en los campos al menos 120 días al año, como mínimo 6 horas al día.

Suédois

Version longue

Den här mejeriprodukten [som säljs under (det egna) varumärke(t)] [namn] är gjord av <holländsk> betesmjölk. [Betesmjölken] kommer från [namn på mejeriföretag] {<holländska> bondgårdar där korna får gå på bete från vår till höst, åtminstone 120 dagar per år och minst 6 timmar om dagen. [Denna mejeriprodukt har därför garantimärkningen "betesmjölk".]

Version courte

{Denna mejeriprodukt / Denna mjölk, yoghurt, ost etc.} är gjord av betesmjölk från <holländska> kor som får gå på bete åtminstone 120 dagar om året och minst 6 timmar om dagen.

Danois

Version longue

Dette [(hus)mærke] mejeriprodukt er fremstillet af <hollandsk> markmælk. [Markmælken] kommer fra [navn mejeri] {landbrug, hvor køerne | køer, som} fra forår til efterår har græsset på <hollandske> græsmarker mindst 120 dage om året i mindst 6 timer om dagen. [Derfor er dette mejeriprodukt forsynet med græsmælk garantimærkning.]

Version courte

{Dette mejeriprodukt | Denne mælk, yoghurt, ost etc.} er fremstillet af markmælk, der kommer fra køer, som mindst 120 dage om året i mindst 6 timer om dagen har græsset på <hollandske> græsmarker.

Bulgare

{Този млечен продукт | Това мляко, кисело мляко, сирене и др.} е произведено от пасищно мляко, издоено от крави, които излизат на паша по <нидерландските> ливади поне 120 дни годишно за не по-малко от 6 часа на ден.

Tchèque

{Tento mléčný výrobek | Toto mléko, tento jogurt, tento sýr atd.} se vyrábí z mléka z <holandských> pastvin, kde se krávy pasou nejméně 120 dní v roce po dobu minimálně 6 hodin denně.

Croate

{Ovaj mliječni proizvod | Ovo mlijeko, ovaj jogurt, ovaj sir itd.} proizveden je od mlijeka krava koje na <nizozemskim> pašnjacima provedu najmanje 120 dana godišnje, barem 6 sati dnevno.

Roumain

{Acest produs lactat | Acest lapte, Acest iaurt, Această brânză etc.} provine de la vaci care pasc pe pășuni <olandeze> cel puțin 120 de zile pe an, minimum 6 ore pe zi.

Slovaque

{Tento mliečny výrobok | Toto mlieko, jogurt, syr atď.} sa vyrába z mlieka od voľne sa pasúcich kráv, ktoré sa aspoň 120 dní do roka, minimálne 6 hodín denne pasú na <holandských> lúkach.

Serbe

Za {ovaj mlečni proizvod | ovo mleko | ovaj jogurt, sir itd.} korišćeno je mleko s pašnjaka od krava koje su bile najmanje 120 dana godišnje, minimalno 6 sati dnevno na <holandskom> pašnjaku.